Cfdt:

1

Égalité professionnelle

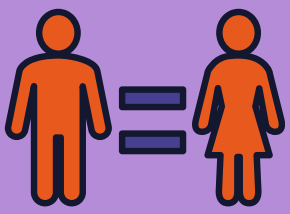

L’évolution des inégalités femmes-hommes

En moyenne, comment les inégalités salariales femmes-hommes évoluent-elles dans l’Éducation nationale depuis 2020 ?

A. Elles augmentent

B. Elles baissent

1 Égalité professionnelle

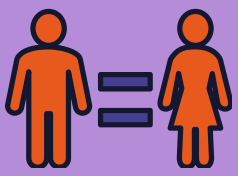

Réponse A

L'écart entre le salaire mensuel net moyen des hommes et celui des femmes était de 404 € à la rentrée 2020 et de 432 € 3 ans plus tard. Cette augmentation est liée aux primes et heures supplémentaires davantage versées aux hommes qu'aux femmes et à la ségrégation genrée des corps. Les femmes sont bien plus nombreuses dans les corps de personnels les moins rémunérés (comme parmi les AESH dont le nombre a fortement augmenté).

En savoir plus

Cfdt:

2

Égalité professionnelle

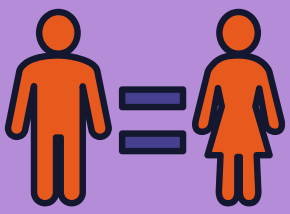

AESH et ségrégation genrée des métiers

Le salaire net moyen d'un-e AESH en 2023 était de 1030 € net par mois. Quel était le pourcentage de femmes dans cette profession à la rentrée 2024 ?

A. 72 %

B. 78 %

C. 86 %

D. 94 %

2 Égalité professionnelle

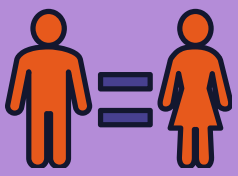

Réponse D

La surreprésentation des femmes dans les professions les moins rémunérées et dont le salaire est peu progressif est un phénomène récurrent. Ce phénomène est parfois appelé “plancher collant”. La ségrégation genrée des métiers participe ainsi fortement aux inégalités salariales femmes-hommes. C’est un des éléments d’explication de l’existence et du creusement de ces inégalités, malgré les grilles de rémunérations dans la fonction publique.

En savoir plus

Cfdt:

3

Égalité professionnelle

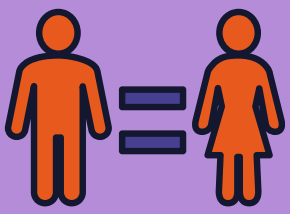

Écart de salaire femmes-hommes

Complétez cette phrase en trouvant la valeur de X :
“Dans l’Éducation nationale, les hommes gagnent en moyenne X% de plus que les femmes”

3 Égalité professionnelle

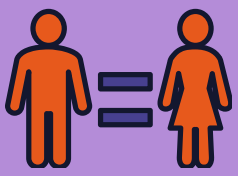

Réponse : 20 %

L'existence de grilles salariales ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas d'inégalités salariales femmes-hommes dans la fonction publique, en lien avec les parcours professionnels.
Dans le détail, cet écart est de 12% chez les personnels enseignant·es et de 36% en moyenne chez les autres personnels (!).
Dans l'enseignement supérieur, ce n'est pas mieux...

En savoir plus

Cfdt:

4

Égalité professionnelle

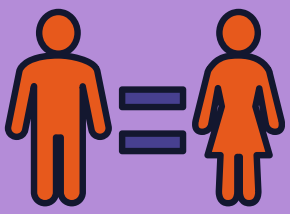

Index égalité professionnelle

Quelle est la note sur 100 du ministère de l'Éducation nationale à l'index égalité professionnelle ?

A. 56

B. 67

C. 79

D. 88

4 Égalité professionnelle

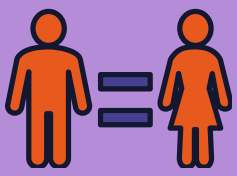

Réponse D

Cela semble être une bonne note mais malheureusement l'index est construit de telle sorte qu'il ne mesure pas réellement les inégalités salariales entre femmes et hommes, largement dues à la ségrégation genrée des corps. Ainsi, le ministère a 9/10 concernant l'égalité de rémunération entre les personnels contractuels, femmes et hommes. Fort bien ! Mais à aucun moment il n'est tenu compte du fait que les AED-AESH, qui touchent les salaires les plus faibles, sont 82% à être des femmes.

En savoir plus

Cfdt:

5

Égalité professionnelle

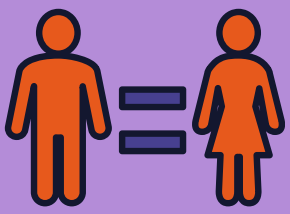

Personnels de direction et plafond de verre

53 % des personnels de direction sont des femmes. Mais combien sont-elles parmi les proviseur·es ou principales·aux d'établissement de catégorie 4 exceptionnelle, les postes les mieux valorisés ?

A. 12 %

B. 28 %

C. 43 %

D. 53 %

5 Égalité professionnelle

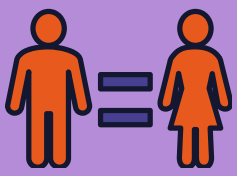

Réponse B

S’agissant du parcours des femmes au sein du corps des personnels de direction, si la parité est aujourd’hui atteinte, les femmes restent sous-représentées parmi les postes les plus valorisés. Elles sont affectées majoritairement sur des postes de catégories financières inférieures à celles des hommes et leur progression est en baisse dans la catégorie financière la plus élevée.
Les conséquences financières sont importantes et peuvent atteindre jusqu’à 9000 € d’écart annuel…

En savoir plus